

## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N/Références : AR-PR-NOM-MB

Le Président,

VU l'avis favorable du Conseil d'Administration de l'AJEF ;

VU l'avis favorable du Bureau de l'AJEF ;

### ARRÊTE :

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Le Président de l'Association des Jeunes Élus de France nomme Michel BIET :  
directeur de cabinet du président de l'Association des Jeunes Élus de France.

#### **Article 2 :**

Michel BIET sera rattaché au bureau du Président de l'Association des Jeunes Élus de France.

#### **Article 3 :**

Le présent arrêté peut être déféré devant le Conseil d'Administration dans un délai de 3 semaines à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

#### **Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié au JD-AJEF.

#### **Article 5 :**

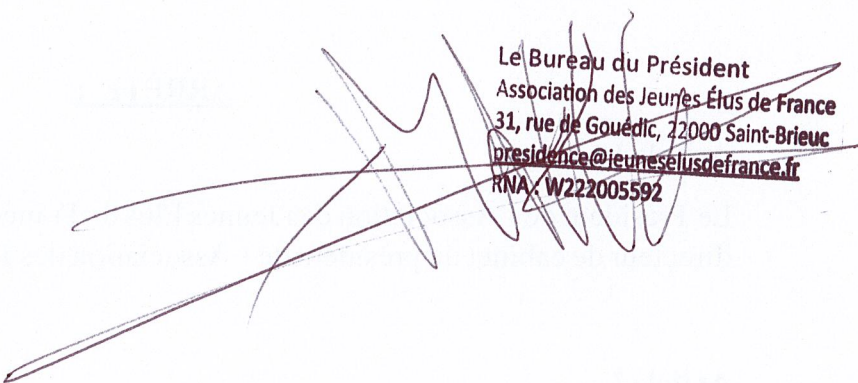
Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Premier vice-président ;
- Madame la Trésorière ;
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Administration.

Fait pour valoir ce que de droit ;

Fait à Saint-Brieuc, le 7 mai 2021.

Le Président,  
**Antonin MAHÉ**



Le Bureau du Président  
Association des Jeunes Élus de France  
31, rue de Gouedic, 22000 Saint-Brieuc  
[presidence@jeuneselusdefrance.fr](mailto:presidence@jeuneselusdefrance.fr)  
RNA W222005592

Toute correspondance est à adresser à : Association des Jeunes Élus de France  
Monsieur Antonin MAHÉ  
31, rue de Gouedic, 22000 SAINT-BRIEUC  
Mail : [presidence@jeuneselusdefrance.fr](mailto:presidence@jeuneselusdefrance.fr)